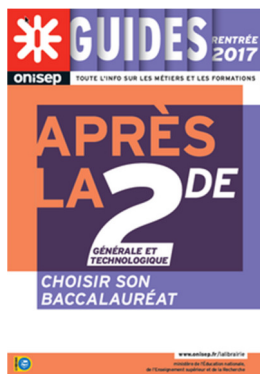


SAIO



# LA LETTRE AUX PARENTS

## Après la classe de seconde, quelle orientation ?

Votre enfant est actuellement en classe de seconde générale et technologique, et l'année prochaine, il-elle entre en 1<sup>ère</sup> et est amené à se poser certaines questions.

Le guide "après la seconde", téléchargeable sur le site onisep.fr, vous sera d'une aide précieuse. Vous y trouverez la présentation détaillée des différents baccalauréats : à qui s'adressent-ils ? Quels sont les disciplines et leurs horaires, les poursuites d'études après le bac et les débouchés professionnels ?

### Voie générale...

**Objectif de la voie générale : acquérir une culture générale et se spécialiser ensuite dans les études supérieures**

#### Quelle série de bac ?

Le choix de la série de bac se fait en fonction des centres d'intérêts, des matières dominantes et des éventuelles poursuites d'études envisagées. Votre enfant choisit une série générale parmi les 3 existantes : littéraire ; économique et social ; scientifique.

#### Et après ?

Avec son bac général, votre enfant peut envisager différents parcours d'études supérieures (l'université, les classes préparatoires aux grandes écoles...).

*Son-sa professeur.e principal.e et le-la conseiller.ère d'orientation psychologue l'informent et l'accompagnent de son parcours avenir.*

### ... ou voie technologique ?

**Objectif de la voie technologique : acquérir une culture générale et une culture technologique pour suivre des études supérieures**

#### Quelle série de bac ?

Le choix se fait en fonction des centres d'intérêts, des matières dominantes et des éventuelles poursuites d'études envisagées. Votre enfant choisit une série technologique parmi les 8 existantes qui couvrent des domaines aussi variés que l'industrie, le management et la gestion, la santé et le social, l'hôtellerie et la restauration, les arts appliqués, l'agronomie...

#### Et après ?

Avec son bac techno, votre enfant peut envisager un parcours à bac + 2 et au-delà (DUT et BTS, écoles spécialisées...).

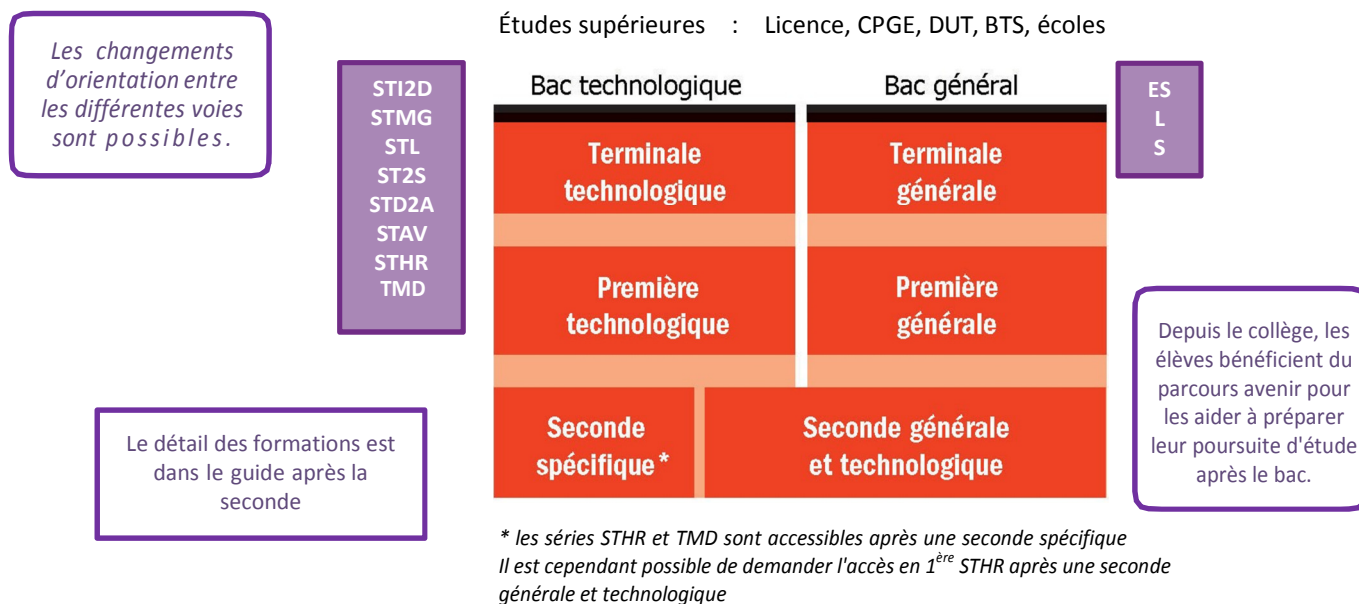
A noter : des CPGE sont réservées aux bacheliers technologiques.

*Votre enfant doit considérer ses intérêts, ses résultats et ses projets d'études et/ou de métiers, pour choisir la série de bac qui lui conviendra le mieux.*

#### Lexique :

**BTS** brevet de technicien supérieur, **DUT** diplôme universitaire de technologie, **CPGE** classe préparatoire aux grandes écoles.

# Schéma des études après la seconde



## lexique des séries de bac

**STI2D** sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

**STMG** sciences et technologies du management et de la gestion

**STL** sciences et technologies de laboratoire

**ST2S** sciences et technologies de la santé et du social

**STHR** Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

**STD2A** sciences et technologies du design et des arts appliqués

**STAV** sciences et technologie de l'agronomie et du vivant

**TMD** techniques de la musique et de la danse

**ES** économique et social    **L** littéraire    **S** scientifique

## Calendrier de l'orientation

Sur [la fiche de dialogue](#) que vous recevez du lycée de votre enfant, vous indiquez ses souhaits d'orientation :

☞ **série de 1<sup>ère</sup> générale ou technologique**

☞ **changement d'orientation vers la voie professionnelle**

*Si votre enfant doit changer d'établissement, son lycée actuel vous fournira les éléments nécessaires à sa demande d'affectation dans le nouveau lycée.*

### En février / mars : les demandes des familles et les avis provisoires du conseil de classe

Vous remettez une première fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation.

Le conseil de classe du second trimestre examine votre demande et vous répond sur cette même fiche par un avis provisoire.

### En mai / juin :

#### les demandes et les propositions définitives

Vous remettez une seconde fois la fiche de dialogue à l'établissement. Vous y avez indiqué une demande d'orientation définitive.

Le conseil de classe du troisième trimestre examine votre demande et vous répond à nouveau par une proposition définitive qui devient la décision d'orientation du-de la chef.fe d'établissement.

#### En cas de désaccord,

Vous rencontrez le-la chef.fe d'établissement et si le désaccord persiste, soit vous pouvez demander le maintien dans la classe de 2<sup>nde</sup>, soit faire appel de la décision. Vous disposez dans ce cas d'un délai de 3 jours.

Pour compléter votre information, rendez-vous dans un [Centre d'information et d'orientation](#), aux journées portes ouvertes des établissements, sur le site [onisep.fr](#) et sur le site du [rectorat](#).